

COMMUNE DE SAINT-LAURE

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, à 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 31/10/2025 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal et des Mariages de la commune sous la présidence de M. Grégory VILLAFRANCA.

PRÉSENTS : Grégory VILLAFRANCA, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUX, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Lydie TOTAIN, Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX, Monique GORCE

ABSENTS EXCUSÉS : Monique DURAND donne pouvoir à Gérard COULAUD, Alain MAUBLANT donne pouvoir à Monique GORCE

ABSENTS : Hassan FENEYROL, Christophe MENDES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Baptiste BARDET

N°2025/22 : Avis du Conseil Municipal sur la réglementation des boisements

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 09/09/2025, Monsieur le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 16/06/2025 au 17/07/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements, tel qu'il a été présenté, et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Saint-Laure.

N°2025/23 : Pôle rural : Levée des retenues de garanties par anticipation

Dans le cadre du marché du Pôle rural, des retenues de garanties ont été prélevées.

La retenue de garantie est une somme d'un montant maximum de 5%, prélevée par fraction sur les acomptes versés au titulaire d'un marché, destinée à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services ou travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

Les travaux sont à ce jour terminés, les réserves ont été levées et les décomptes généraux définitifs fournis par les entreprises.

Il convient donc de lever les retenues de garanties afin de restituer les sommes aux titulaires des marchés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la levée des retenues de garanties listées ci-dessous,

- Lot 1, terrassement et VRD, SARL Parra Richard, 1 336.20€
- Lot 3, ossature et charpente, SAS Bartholomé et Fils, 2 472.33€
- Lot 4, menuiseries extérieures, SAS SMSL, 905.71€
- Lot 5, plâtrerie peinture, SARL Unibat, 2 049.66€
- Lot 6, plomberie et CVC, SARL Garrigoux et Fils, 795.60€
- Lot 7, électricité, SAS Domelec, 944.48€
- Lot 8, revêtement sols, SARL Vallée Dôme Finitions, 920.05€
- Lot 10, façade, SARL Arta, 861.24€

ORDONNE la libération de ces retenues de garanties à chaque entreprise concernée

Rapport du Maire

Monsieur le Maire rappelle que les réunions de proximité se tiendront le dimanche 9 novembre de 9h à 12h.

Il fait part de la tenue de la cérémonie commémorative du 11 novembre dont le rassemblement est fixé à partir de 11h30 à la Mairie.

Il indique également que l'évènement « Saint-Laure en bleu » se déroulera le dimanche 16 novembre à partir de 9h30.

Monsieur le Maire propose de remplacer les projecteurs halogènes extérieurs de la maison des associations par des projecteurs leds. Le montant du devis s'élève à 480 € HT soit 576 € TTC.

Il indique qu'il est également nécessaire de remplacer deux blocs d'évacuation dans la salle des fêtes suite à la commission de sécurité et qu'il faudrait ajouter un projecteur leds à la sortie de la buvette. Le montant du devis s'élève à 538 € HT soit 645,60 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident ces deux devis.

Il explique que le Centre de Gestion a été mandaté par la commune dans le cadre d'un appel d'offre groupé pour retenir un assureur mutualiste dans le cadre d'un contrat santé pour les agents. Il rappelle que les collectivités ont l'obligation de participer au financement pour les agents à compter du 1^{er} janvier 2026. Le montant minimum de cette participation a été fixé à 15 € par le législateur. A ce titre Fabrice RODDIER, intervient en complément, et propose de fixer le montant de cette participation à 35 € par agent compte tenu de l'état des finances communales et de la qualité de service rendu par les agents.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Fabrice RODDIER – 1^{er} Adjoint :

Fabrice RODDIER présente un bilan financier du coût du pôle rural arrêté à la date du 30 septembre 2025 :

1. Coût global du projet

Montant total des dépenses HT : 332 811,95 €

2. Financement

Poste	Montant (€)	Commentaire
Subventions totales attendues	249,026.00	Montant notifié ou en attente
Subventions déjà perçues	117,138.24	47 % du total attendu
Reste à percevoir	131,887.76	Subventions non encore versées
Reste à charge communal (HT)	83,785.95	Financement propre de la commune

3. Situation de trésorerie

Poste	Montant (€)	Commentaire
Dépenses totales engagées HT	332,811.95	Global du projet
Déjà payées	323,939.57	Total – reste à payer
Reste à payer	8,872.38	Factures à venir
Subventions encaissées	117,138.24	Reçues à ce jour
Solde de trésorerie provisoire	-206,801.33	Avant perception du solde

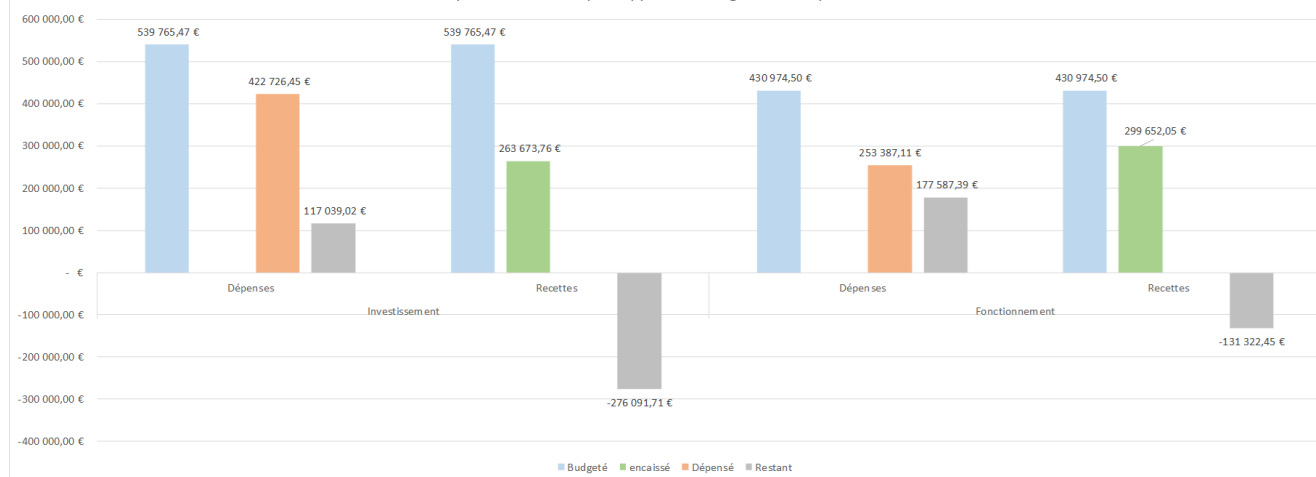
En résumé

- Le coût total du pôle rural s'élève à 332 812 € HT.
- La commune supportera in fine 83 786 € HT (=25 % du coût total).
- 47 % des subventions ont été perçues à ce jour.
- Le reste à payer sur les travaux est de 8 872 €.

Un point de la situation financière de la commune est également présenté avec un arrêt à la date du 30 septembre 2025 :

		Budgeté	encaissé	Dépensé	Restant	% utilisé	% restant	Excédent/Déficit			avec excédents 2024
Investissement	Dépenses	539 765,47 €		422 726,45 €	117 039,02 €	78,32%	21,68%	-	159 052,69 €		422 726,45 €
	Recettes	539 765,47 €	263 673,76 €		276 091,71 €	48,85%	-51,15%	-		393 673,76 €	- 29 052,69 €
Fonctionnement	Dépenses	430 974,50 €		253 387,11 €	177 587,39 €	58,79%	41,21%		46 264,94 €		253 387,11 €
	Recettes	430 974,50 €	299 652,05 €		131 322,45 €	69,53%	-30,47%			348 386,55 €	94 999,44 €
			563 325,81 €	676 113,56 €				-	112 787,75 €		65 946,75 €

Comparatif du réalisé par rapport au budget au 30 septembre 2025



Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX – 2^{ème} Adjointe :

Delphine BARGIBAUX indique que les membres du CMJ se sont rendus au fab'Lab de RLV à Volvic pour réaliser des objets en faveur d'une association caritative.

Elle fait part de sa participation à la dernière commission enfance-jeunesse- cohésion sociale de RLV en date du 6 novembre.

Elle précise que les travaux d'extension de l'ALSH de Saint-Laure vont débuter le 17 novembre prochain pour une durée de 10 mois.

Delphine BARGIBAUX fait également part du projet de ressourcerie à Enval dont la gestion serait confiée à l'association INSERFAC dans l'attente d'une reprise par le SBA en 2028. A titre d'information, RLV prendra en charge le déficit structurel.

Elle indique que les membres du CMJ participeront au marché de Noël.

Compte-rendu de Monique DURAND – 3^{ème} Adjointe :

Monique est excusée.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD fait part de sa participation à la dernière commission développement économique de RLV qui s'est tenue le 3 novembre dernier. A l'occasion de cette commission, il a été évoqué les difficultés que connaissent les commerces de type multiple rural. A ce titre, un dispositif de diagnostic pour ces commerces est proposé par RLV. Il fait part également d'une diminution d'implantation des activités économiques sur le territoire.

Il indique que les travaux de réhabilitation de la station d'épuration ne devraient pas tarder.

Gérard COULAUD informe les membres du Conseil Municipal que RLV est également en train de finaliser le zonage des eaux pluviales sur la commune.

Thierry BASSEUX fait part de sa participation à la dernière commission sports de RLV où il a été fait état de la fréquentation de la piscine. Il a également participé à la commission environnement développement durable de RLV.

Il indique qu'il participera à l'évènement « Movember » le 16 novembre prochain avec un stand de vente de plantes.

Il fait un point sur le marché de Noël qui sera organisé par le comité des fêtes le 29 novembre prochain à la salle des fêtes, de 9h à 18h. 30 exposants seront présents avec en nouveauté un petit manège.

Lydie TOTAIN revient sur sa participation à l'Assemblée Générale de Balinzat. Elle indique que l'association a évoqué la balade « A la découverte de Saint-Laure » qui s'est déroulée avec la participation de « Saint-Laure, mémoire et patrimoine ». Elle rappelle que 134 personnes étaient présentes dont 47 de la commune. Elle indique qu'il a été de nouveau évoqué le renouvellement des bénévoles qui sont déjà impliqués depuis longtemps. Lydie précise que l'entretien du circuit de la Côte Rouge représente 12 heures d'entretien chaque année. Le projet de 2026 concernerait la découverte de la commune de Saint-Ignat.

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE.

Aucune question n'a été posée en ligne ou lors de la séance par le public.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h25

Le Président de séance, Grégory VILLAFRANCA		Le Secrétaire de séance, Baptiste BARDET	
--	--	---	--